



AVIS PUBLIC

**« Services de collecte et de transport des matières résiduelles »
pour une période de 5 ans (2024-2029)
avec option de renouvellement**

La Ville de Coaticook demande des soumissions pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles – 5 ans (2024-2029), avec option de renouvellement.

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville, 150, rue Child, Coaticook, Québec, J1A 2B3, dans des enveloppes cachetées avec la mention :

**« Services de collecte et de transport des matières résiduelles »
pour une période de 5 ans (2024-2029)
avec option de renouvellement**

Jusqu'à 13 h 30, le 29 août 2024 pour être ouvertes publiquement à ce moment. Il est de l'entière responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que son enveloppe est acheminée en temps et lieu à l'endroit prévu.

Ceux qui le désirent peuvent se procurer le cahier des charges ainsi que la formule de soumission auprès du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante www.seao.ca, selon les coûts et modalités de ce système, à partir du 17 juillet 2024.

La Ville de Coaticook ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le (ou les) soumissionnaire(s).

La Ville peut, s'il est avantageux pour elle de le faire, passer outre à tout défaut de conformité de la soumission si ce défaut ne brise pas la règle de l'égalité entre les soumissionnaires.

Donné à Coaticook, ce 17 juillet 2024.

La greffière,

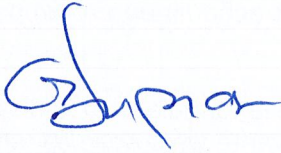
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 17 juillet 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook le 17 juillet 2024.

Donné à Coaticook, ce 17 juillet 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras